

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 166

Objet : Achat de matériel jetable pour le fonctionnement de la halte-garderie itinérante

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Considérant que l'utilisation de draps d'examen et de gants jetables à usage unique répond aux recommandations en matière d'hygiène et de prévention des infections ;

Considérant la nécessité de disposer d'équipements de protection individuelle adaptés aux actes de change ;

Vu la proposition financière de la société « PRODECO »,

Considérant le montant total de 134.92€ HT soit 161.90€ TTC ;

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter la proposition financière de la société PRODECO pour un montant de 134.92€ HT soit 161.90€ TTC.

ARTICLE 2 Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.



communauté
de communes

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 060-200066975-20260723-2026_166-AR

S²LOW

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le

Signé électroniquement par
Audrey ALLEMAND, par délégation de Alain BATTAGLIA



Le 23 juillet 2026

Alain BATTAGLIA

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 24 JUIL. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 24 JUIL. 2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise
43 avenue Félix Louat 60300 Senlis
03 44 99 08 60
www.ccsso.fr

Karine SUREAU

Uu K.S

Le 23 juillet 2026



PRODECO

CONSEILS ET SOLUTIONS DU SOL AU PLAFOND

Zac de Mercières - 2 rue Gustave Eiffel - BP 70222
60202 Compiègne Cedex - prodecoonline.com

Standard : 03 44 20 78 18
Mail : commercial@prodecoonline.com

Comptabilité : 03 44 20 78 24
Peintures & vitrerie : 03 44 20 78 14
Sols & Murs : 03 44 20 78 13
Hygiène & entretien : 03 44 20 78 20

DEVIS n° 2282279

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 060-200066975-20260723-2026_166-AR



Date	Client	Page
29/06/2026	402453	1

COMMUNAUTE COMMUNES SENLIS SUD

30 AVENUE EUGENE GAZEAU

60300 SENLIS

Tel : 03 44 99 08 61

Fax :

Mode de règlement

30 jours fin de mois par virement

Date de validité

28/08/26

Vendeur : SEBASTIEN MARCEAU

Commercial : SM

** RETROUVEZ LES FDS SUR WWW.QUICKFDS.COM **

Référence	Désignation	Qté	UNI	P Brut HT	Rem	PU Net HT	Total HT	T
GLOHY0003	DRAP EXAMEN PURE OUATE 50X35 135FTS X9 GAUFRE	2	unité	36.58		36.58	73.16	3
PROMOS0098	GANT VINYLE NON POUDRE MEDICAL L 8/9 X100	16	unité	3.86		3.86	61.76	3

B O N P O U R C O M M A N D E

Signature et tampon:

LE _ _ / _ _ / _ _ _ _

A _ _ _ _ _

T	BASE HT	%TVA	Mt TVA	TOTAUX
1		10.00		HT : 134.92
2		5.50		TVA : 26.98
3	134.92	20.00	26.98	

	*** EUROS ***
Total TTC	161.90
Acompte	
Net à Payer	161.90

Clause de réserve de propriété : De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement est fixé à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012. Pénalités de retard fixées à 1.5 fois le taux d'intérêt légal.



Société coopérative ouvrière de travailleurs à capital variable
Siret : 332107523 00034 - RC Compiègne 85 B 49 - Code APE : 4673B - N° TVA : FR 79 332 107 523